

La durée du travail : être au fait des différentes modalités d'organisation du temps de travail



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Comprendre les différentes modalités d'organisation du temps de travail et leurs enjeux
- Savoir évaluer ses besoins et identifier les impacts
- Apprendre à mettre en place les différentes modalités d'organisation du temps de travail
- Connaître les obligations d'information y afférant



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

La durée du travail : être au fait des différentes modalités d'organisation du temps de travail



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QUELLES SONT LES DIFFERENTES MODALITES D'ORGANISATION ET LEURS ENJEUX ?

- ↘ L'annualisation du temps de travail
- ↘ La modulation du temps de travail sur plusieurs semaines
- ↘ La réduction du temps de travail
- ↘ Le travail par cycles
- ↘ Le compte épargne temps
- ↘ Les conventions de forfait

EVALUER SES BESOINS ET IDENTIFIER LES IMPACTS

- ↘ Cerner les besoins des services : un préalable nécessaire
- ↘ Recenser les normes existantes au sein de l'entreprise
- ↘ Assimiler les impacts sur le contrat de travail

COMMENT LES METTRE EN PLACE ?

- ↘ Négocier un accord d'entreprise
- ↘ Adopter une décision unilatérale

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS D'INFORMATION Y AFFERENT ?

- ↘ Les règles relatives à l'information des salariés
- ↘ L'information des représentants du personnel
- ↘ Le contrôle de l'inspection du travail
- ↘ Les sanctions encourues